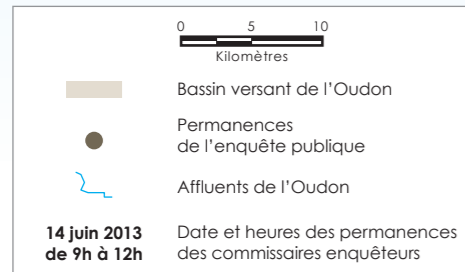


Comment donner votre avis ?

L'enquête publique se déroule du 12 juin au 12 juillet 2013 inclus.

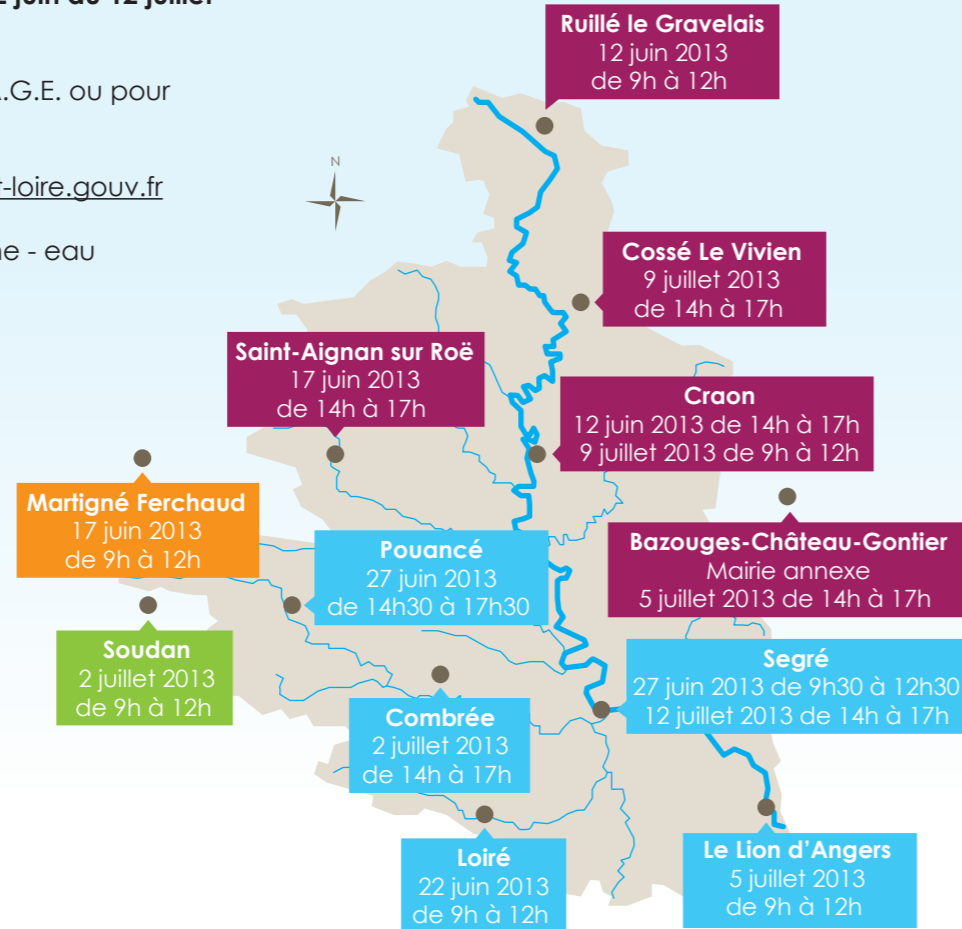
Pour consulter les documents du S.A.G.E. ou pour remettre un avis, trois possibilités :

- depuis chez vous : <http://maine-et-loire.gouv.fr> rubrique « politiques publiques » - environnement, eau, chasse, pêche - eau
- dans 12 mairies à leurs heures d'ouvertures habituelles,
- lors des permanences des commissaires enquêteurs dans les 12 mairies.



Enquête publique du S.A.G.E. Oudon

12 lieux pour consulter les dossiers
14 permanences des commissaires enquêteurs



Commission locale de l'eau
Reproduction et diffusion interdites - Mai 2013

Réponses aux questions du test

- 1b - L'eau est une ressource renouvelable. C'est toujours la même eau qui tombe sur terre, qui repart dans l'atmosphère, qui retombe. D'où aussi sa fragilité.
- 2b - L'eau que nous buvons sur le bassin versant de l'Oudon provient à 38 % de captages souterrains et des rivières du bassin versant de l'Oudon. Le reste de l'eau potable est importé d'autres bassins versants pour des raisons avant tout de qualité de la ressource.
- 3c - Si vous utilisez des produits phytosanitaires, vous devez vous protéger (masque, blouse,...) même au jardin. 1 gramme de substance active suffit à polluer un fossé de 10 kilomètres de long.
- 4a - La Chère est un affluent de la Vilaine qui prend sa source à Soudan. La Queille est un affluent de l'Oudon situé à la limite départementale entre la Mayenne et le Maine et Loire. La Nymphé est un affluent de la Verzée qui elle-même se jette dans l'Oudon à Segré.
- 5a - Il s'agit de l'anguille.
- 6c - Les mesures de restrictions prises en période de basses eaux sont affichées en mairie ou accessibles sur le site Internet de la Préfecture. Des horaires sont fixés pour les usages économiques de l'eau et domestiques afin d'assurer les besoins indispensables, dont l'arrosage du potager.
- 7a - L'inondation est un phénomène naturel qui peut être atténué mais qui ne peut pas toujours être évité. La gestion effectuée sur le bassin versant de l'Oudon consiste à limiter les effets des crues dommageables (inondations des zones habitées).
- 8b - Difficile de se baigner dans une zone humide. Par contre ces zones doivent être exploitées en respectant certaines conditions de manière à maintenir leurs fonctions d'espace tampon et à respecter leur biodiversité.
- 9c - Les zones drainées sur le bassin versant de l'Oudon représentent 28 % de la surface agricole utile du bassin versant de l'Oudon (source : recensement général agricole 2000). Les futurs drainages seront utilement complétés par des zones tampons entre la zone drainée et le cours d'eau pour limiter les pollutions (matières organiques, engrais, pesticides,...)
- 10c - Le site Internet « eauzh » n'existe pas. Le portail d'information sur les zones humides est accessible à l'adresse suivante : www.zones-humides.eafrance.fr. Vous pouvez également consulter les sites « eafrance » et « vigicrues ».

Contact C.L.E.

M. Daniel BEYLICH, Président
Courriel : contact@bvoudon.fr
Tél : 02 41 92 52 84 - Fax : 02 41 92 52 79
Groupe Milon - 4 rue de la Roirie - 49500 SEGRE
Dépôt légal : À parution - ISSN 1621-6709
Tirage à 35500 exemplaires - Création graphique : www.graphpix.com
Avec la participation financière de



Publication de la Commission Locale de l'Eau du bassin versant de l'Oudon dans le cadre de la révision du S.A.G.E.
Directeur de publication : Daniel BEYLICH
Rédaction : Régine TIELEGUINE (animation C.L.E.)
Avec l'aimable participation d'Adeline JANNOT-RUELLO
Photos : Régine TIELEGUINE (C.L.E.)



Bassin de l'Oudon

Inf'eau Oudon

La lettre d'information du bassin versant de l'Oudon

► Schéma d'aménagement et de gestion des eaux

Numéro spécial
ENQUETE PUBLIQUE SUR L'EAU

EAU'YEZ ! EAU'YEZ !

Testez vos connaissances sur l'eau et donnez votre avis

Test Psych'eau

1. L'eau, bien commun de la nation, est une ressource :

- Inépuisable
- Renouvelable
- Échangeable

Enjeu A :

Stabiliser le taux d'auto-provisionnement⁽¹⁾ en eau potable et la qualité des ressources locales (nitrates, phytosanitaires,...).

2. L'eau potable distribuée sur le bassin versant de l'Oudon provient :

- A 38% de nappes d'eau souterraines du bassin versant de l'Oudon
- A 38 % de nappes d'eau souterraines et de rivières du bassin versant de l'Oudon
- A 38 % de nappes d'eau souterraines et de rivières des bassins voisins de la Loire, de la Mayenne et de la Vilaine

3. Les produits phytosanitaires (désherbants, insecticides,...) sont :

- Des produits inoffensifs pour l'homme et l'eau
- Des produits inoffensifs pour l'homme, ils peuvent cependant altérer l'eau de surface
- Des produits dangereux pour l'homme, ils polluent l'eau des puits et des rivières

Enjeu B :

Restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques.

4. Lequel de ces cours d'eau s'écoule hors du bassin versant de l'Oudon ?

- La Chère
- La Queille
- La Nymphé

5. Lequel de ces poissons migrateurs trouve-t-on dans l'Oudon ?

- L'anguille
- Le saumon
- L'alose

Enjeu C :

Gérer quantitativement les périodes d'étiages.

6. Des mesures d'interdiction des usages de l'eau sont prises en période de basses eaux (étiage) pour économiser l'eau. En respectant des horaires, vous pouvez :

- Renouveler l'eau de votre petite piscine
- Arroser vos géraniums et massifs de fleurs
- Arroser votre potager

1 - Rapport entre la production d'eau potable provenant du bassin versant de l'Oudon et sa consommation sur le bassin de l'Oudon

Enjeu D :

Limiter les effets dommageables des inondations.

7. L'inondation (débordement du cours d'eau) est provoquée par une montée des eaux (crue).

C'est un phénomène naturel nécessaire au bon fonctionnement du cours d'eau qui :

- a. Peut être atténué mais qui ne peut pas toujours être évité
- b. Peut être évité en stockant l'eau
- c. Peut être évité en évacuant l'eau

Enjeu E :

Reconnaître et gérer les zones humides, le bocage, les plans d'eau et les aménagements fonciers de façon positive pour la gestion de l'eau.

8. Les zones humides ont longtemps été considérées comme des milieux insalubres et inutiles. Ce sont pourtant des espaces tampons nécessaires pour la qualité de l'eau et pour limiter les sécheresses et les inondations.

Laquelle de ces activités n'est pas possible dans une zone humide ?

- a. L'exploitation agricole
- b. La baignade
- c. L'observation de la végétation et des animaux

9. Les zones agricoles drainées sur le bassin versant de l'Oudon représentent :

- a. 6 % de la surface agricole utile du bassin versant de l'Oudon
- b. 45 % de la surface agricole utile du bassin versant de l'Oudon
- c. 28 % de la surface agricole utile du bassin versant de l'Oudon

Enjeu F :

Mettre en cohérence la gestion de l'eau et les politiques publiques du bassin versant de l'Oudon.

10. Pour répondre à cet enjeu, la communication est importante.

Lequel de ces sites Internet n'existe pas ?

- a. « vigicrues », site de suivi en temps réels des crues
- b. « eaufrance », site national des données sur l'eau
- c. « eauzh », site national d'information sur les zones humides

Entourez vos réponses et comptez le nombre de ● ■ ▲

Réponse	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
a	■	▲	■	●	●	■	●	▲	■	▲
b	●	●	▲	■	▲	▲	■	●	▲	■
c	▲	■	●	▲	■	●	▲	■	●	●

Total de ● ■ ▲

Vous avez un maximum de ●

Comme un poisson dans l'eau

Vous avez de bonnes connaissances dans les domaines de l'eau. Qualité de l'eau, inondations, sécheresses, cours d'eau, zones humides n'ont pas de secrets pour vous.

Consultez directement les dispositions et règles proposées pour répondre aux enjeux de la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Allez directement page 81 du P.A.G.D et n'oubliez pas de lire le règlement (voir ci-contre). Et donnez-nous votre avis !

Vous avez entre 4 et 7 ●

Entre deux eaux

Vous avez quelques connaissances dans les domaines de l'eau mais vous pouvez encore les approfondir. N'hésitez pas à feuilleter la synthèse de l'état des lieux page 23 du P.A.G.D (voir ci-contre) et à prendre connaissance des thèmes que vous connaissez le moins.

Consultez ensuite les dispositions et règles proposées pour répondre aux enjeux de la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques page 81 du P.A.G.D et n'oubliez pas de lire le règlement. Et donnez-nous votre avis !

Vous avez un maximum de ■

ou de ▲

D'abord le plancher des vaches

Vous connaissez peu les domaines de l'eau. Alors n'hésitez pas à découvrir les problèmes rencontrés sur le bassin de l'Oudon pour la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Prenez également connaissance des propositions faites (dispositions et règles) pour apporter des solutions aux problèmes rencontrés.

Consultez la synthèse de l'état des lieux et lisez les dispositions (document P.A.G.D). N'oubliez pas de lire également le règlement. (voir ci-contre). Et donnez-nous votre avis !

Consultez les réponses du test en page 4. Les enjeux A à F mentionnés dans le test sont les enjeux du S.A.G.E.

Participez à l'enquête publique et donnez votre avis !

L'enquête publique sur le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.) du bassin versant de l'Oudon est l'occasion :

- D'approfondir vos connaissances sur l'eau et les milieux aquatiques,
- De donner votre avis sur les thèmes qui vous tiennent à coeur (eau du robinet, évacuation des eaux usées, plan d'eau, gestion des niveaux des rivières, débordements, assècs, pollutions,...)
- D'obtenir des réponses à vos questions.

Retrouvez page 4 les dates de l'enquête publique, les lieux de consultation des documents, les dates et horaires des permanences des commissaires enquêteurs.

Sage ? Quel rapport avec l'eau ?

Le S.A.G.E. est un document de planification de l'eau sur le bassin versant de l'Oudon (ensemble du territoire où les eaux s'écoulent vers l'Oudon puis jusqu'à la rivière Mayenne).

Pourquoi planifier « l'eau » ?

L'eau est un bien commun mais aussi une ressource fragile et donc précieuse. Comment la préserver, comment la gérer, et pour quels usages ? Qui en décide ?

Des élus (Maires et conseillers régionaux, généraux ou municipaux), des usagers (agriculteurs, consommateurs, industriels, pêcheurs,...) et des représentants de l'Etat, constitués en Commission Locale de l'Eau, se retrouvent pour débattre de ces questions et écrire le S.A.G.E.

Quels sont les documents soumis à la consultation ?

Le S.A.G.E. est composé de deux documents

Le P.A.G.D. et ses annexes



Il définit les objectifs généraux correspondant aux enjeux du S.A.G.E., ainsi que les dispositions et les moyens techniques et financiers pour atteindre ces objectifs.

Le règlement



Il renforce ou spécifie les réglementations générales, nationales ou locales, qui s'appliquent sur le bassin versant de l'Oudon. Il permet de répondre aux enjeux et objectifs fixés dans le P.A.G.D. et est opposable à l'administration et aux tiers.

Le S.A.G.E. est complété par

- Le rapport de présentation : Il est conseillé d'en prendre connaissance avant de consulter les autres documents mis à votre disposition.
- L'évaluation environnementale : Analyse de l'impact du S.A.G.E. sur l'environnement et de sa justification
- Le recueil des avis des personnes publiques associées
- Les modifications rédactionnelles apportées pour répondre aux avis des personnes publiques associées.
- L'avis de l'autorité environnementale et les compléments apportés par la C.L.E.

